



## DOSSIER DE PRESSE

10 02 2023

#CORNOUAILLE #FONDSEUROPEENS #DLALFEAMPA #INNOVATIONS #PECHE #AQUACULTURE #ECONOMIEBLEUE

### DLAL FEAMPA

Développement Local mené par les Acteurs Locaux du Fonds Européen pour les Activités Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

**La nouvelle programmation est lancée : appel à projets !**

Plus d'un million d'euros pour la programmation 2021-2027 dédiés aux projets cornouillais.



Territoire maritime par excellence, la **Cornouaille** a été sélectionnée le 1<sup>er</sup> juillet 2022 par la région Bretagne, au titre de **GALPA** (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture), aux côtés des 7 autres GALPA bretons pour conduire le volet littoral du FEAMPA 2021-2027 (DLAL FEAMPA).



Le 23 janvier dernier, Marc ANDRO, Président du GALPA et Vice-président délégué de Quimper Cornouaille Développement (QCD), accompagné de Carole ESCARAVAGE, responsable du pôle Programmes européens territorialisés à l'Agence, se sont rendus au siège de la Région Bretagne à Rennes pour signer la **nouvelle convention (Région - QCD) portant sur la programmation 2021-2027**.



Le 30 janvier, la **Commission Mer et Littoral (CML) d'installation** lançait officiellement cette nouvelle programmation, réunissant une cinquantaine de participants dont de nouveaux partenaires. A l'ordre du jour : points règlementaires (règlement intérieur, désignation du président et de la vice-présidente de la CML) et travail sur les **critères de sélection des futurs projets soutenus**.

En Bretagne, 8 millions d'euros de FEAMPA ont été dédiés au DLAL, dont **1,045 millions d'euros pour le GALPA Cornouaille**.

**Quimper Cornouaille Développement conduit ce dispositif depuis 2014 pour le territoire.**

Pour ces 6 prochaines années, ce programme européen est destiné à financer des projets locaux, innovants et collectifs en faveur de l'économie bleue répondant aux **3 objectifs stratégiques opérationnels** suivants :

- Accompagner les dynamiques des filières de l'économie bleue et favoriser le renouvellement d'actifs ;
- Préserver l'écosystème maritime et littoral en vue d'un développement durable des activités ;
- Ancrer l'identité maritime au cœur du territoire dans une optique de responsabilisation et d'acceptation de tous.

Les thématiques couvertes sont variées. Elles permettent d'accompagner de nombreux projets structurants, portés aussi bien par des structures publiques que privées, et pouvant être cofinancés jusqu'à 80 % par le FEAMPA.

## SOMMAIRE

4	Le FEAMPA et son volet territorial, qu'est-ce que c'est ?	
4	Plus d'un million d'euros pour la programmation 2021-2027 sur le territoire cornouaillais	
5	Critères et modalités de demande de subvention	<u>3</u>
6	La Commission Mer & Littoral ?	
7	Quelles sont les missions d'un GALPA ?	
8	Quel bilan pour la précédente programmation 2014-2021 ?	
10	Quimper Cornouaille Développement	
12	Contacts	

## LE FEAMPA ET SON VOLET TERRITORIAL: QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le FEAMPA est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes, à la Pêche et l'Aquaculture. Il sera conduit de 2021 à 2027. **Principal outil financier de la Politique Commune de la pêche**, il a pour objectif de contribuer à la durabilité et à la conservation des ressources biologiques de la mer à travers :

- la gestion durable des mers et des océans sains, sûrs ;
- la sécurité alimentaire grâce à l'approvisionnement en produits de la mer ;
- la croissance d'une économie bleue durable.

L'enveloppe globale FEAMPA de la France s'élève à 567 millions d'euros dont 322 millions d'euros sont gérés via les Régions.

Le volet territorial, DLAL FEAMPA, est un dispositif qui vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL). Les principes fondamentaux restent similaires au DLAL FEAMP (dénomination de la précédente programmation) : des projets collectifs, expérimentaux, innovants et ancrés territorialement. Il vise également à permettre la mise en réseau des acteurs.

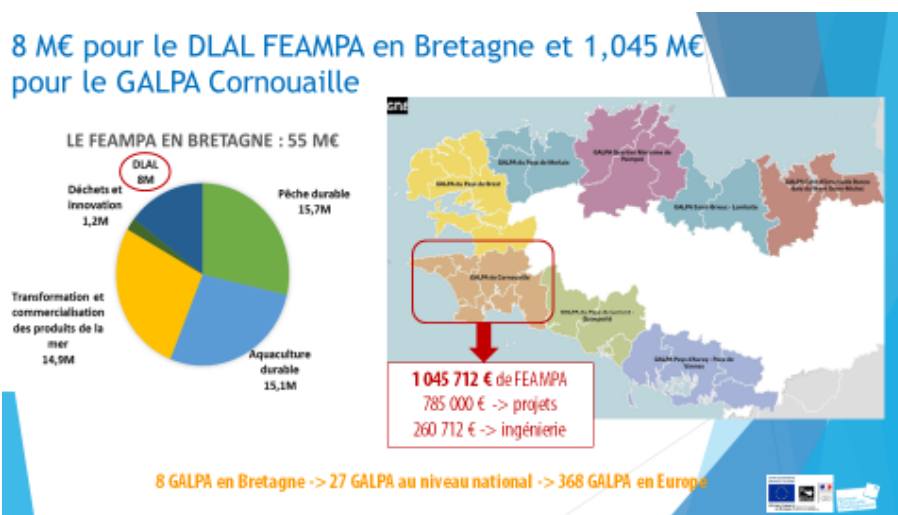
Quimper Cornouaille développement a été mandatée pour porter celui de la Cornouaille.

## PLUS D'UN MILLION D'EUROS POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 SUR LE TERRITOIRE CORNOUAILLAIS

En continuité de la précédente programmation (2014-2021), Quimper Cornouaille Développement avait déposé un dossier de candidature visant à soutenir une économie bleue durable, élaboré en concertation avec les partenaires locaux.

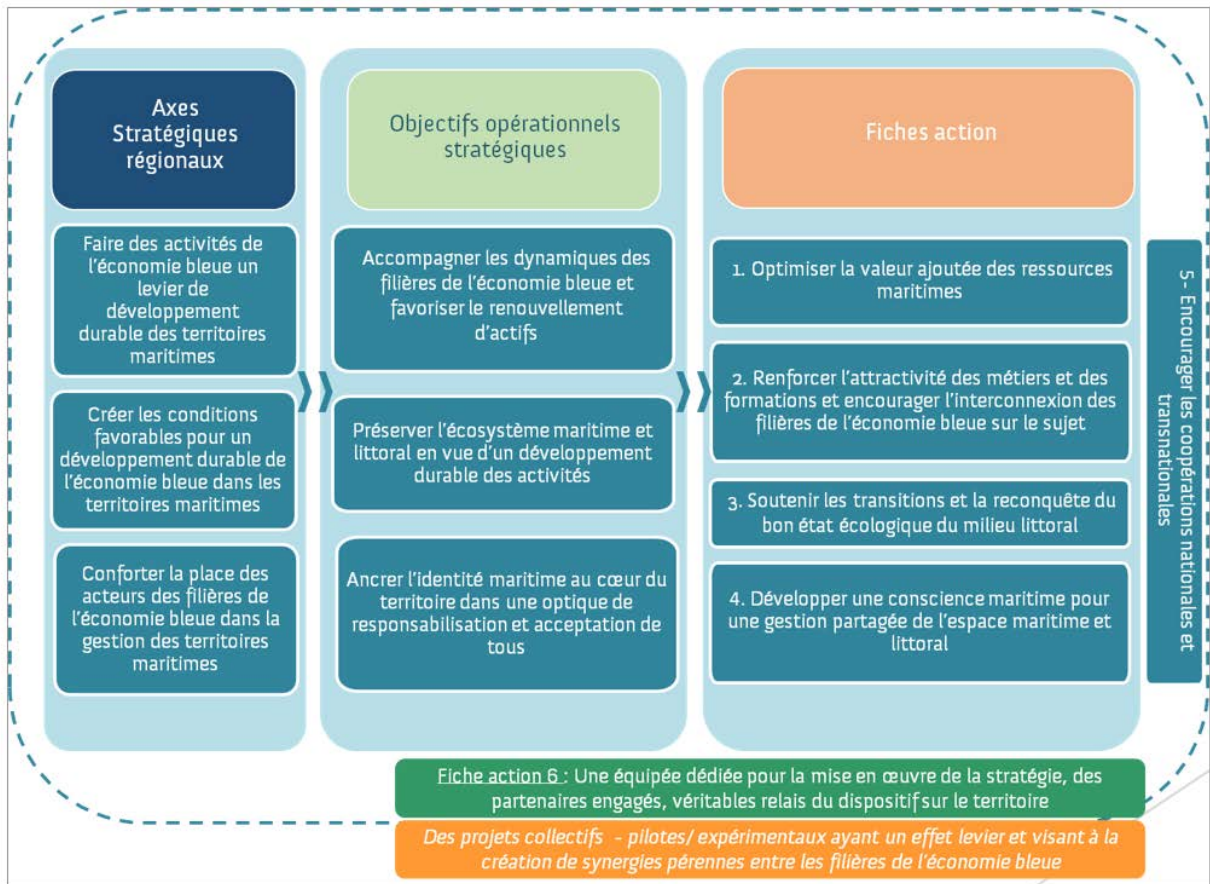
**L'enveloppe dédiée au GALPA Cornouaille est de 1 045 712 € de fonds européens, auxquels viendront s'ajouter d'autres cofinancements publics, notamment régionaux.**

Ce dispositif permettra ainsi d'accompagner des projets locaux, portés par des acteurs privés et/ou publics au travers d'une enveloppe financière de FEAMPA dédiée à la stratégie « **La Cornouaille, un territoire maritime résilient engagé dans les transitions** ». Celle-ci repose sur 3 objectifs stratégiques opérationnels déclinés en 6 fiches action.



# Stratégie DLAL FEAMPA de la Cornouaille

## La Cornouaille, un territoire maritime résilient engagé dans les transitions



5

## CRITERES ET MODALITES DE DEMANDE DE SUBVENTION

Il est possible dès aujourd'hui de déposer une demande de subvention. Cette demande se fait à travers le dépôt d'une fiche projet (en cours de finalisation). **Quimper Cornouaille Développement**, portant le GALPA Cornouaille, est le **guichet unique** pour le dépôt des fiches projets et l'accompagnement au montage des dossiers.

**Sont éligibles** toute personne morale, de droit public ou privé dont les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises individuelles, les association loi 1901, les organisations professionnelles, etc...dont **les projets s'inscrivent dans les objectifs poursuivis à travers la stratégie élaborée par le territoire.**

Pour chaque projet, **le FEAMPA intervient toujours en contrepartie d'une aide publique** avec la répartition suivante : 50 % de FEAMPA et 50 % d'autres aides publiques (Région, Département, Communautés de communes).

**Le taux maximum d'aide publique** est de :

- 30 % pour les entreprises non PME/TPE ;

- 50 % pour les entreprises PME/TPE (bonification de 30 % pour les entreprises relevant de l'ESS) ;
- 80 % pour les autres structures.

Le **plancher des aides publiques** est de 5 000 €.

Le **plafond des aides publiques** est de 200 000 €.

### 3 critères d'éligibilité obligatoires :

- L'ancrage territorial ;
- Le caractère innovant ;
- La dimension collective.

Ne seront éligibles au DLAL FEAMPA que les projets répondant à ces 3 critères cumulatifs. D'autres critères sont en cours de définition (validation attendue dans les prochaines semaines).

### Parcours d'un projet :

- Rédaction d'une fiche projet en lien avec l'équipe technique dédiée de QCD ;
- Passage en Commission Mer et Littoral - instance décisionnelle du GALPA- pour obtention d'un avis d'opportunité ;
- Conception du dossier de demande d'aide pour instruction à la Région ;
- Passage du projet en instance décisionnelle à la Région ;
- Sélection définitive et apport du cofinancement régional en commission permanente.

## LA COMMISSION MER & LITTORAL

La Commission Mer et Littoral, véritable outil de gouvernance maritime locale, est l'**instance décisionnelle** (comité de sélection et de programmation) et de **concertation** de ce dispositif. Regroupant trois collèges (privé, public et consultatif), elle constitue un lieu d'échange de concertation et de débats et :

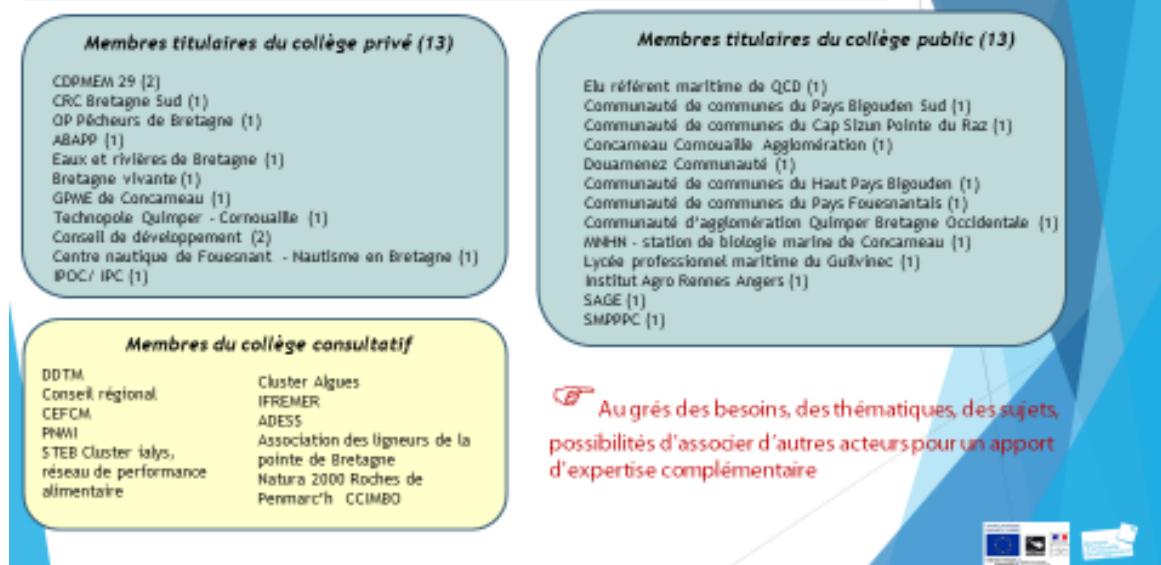
- sélectionne les projets ;
- définit les critères de sélection des opérations financées ;
- assure le suivi du programme (stratégie et budget) ;
- examine les résultats de la mise en œuvre du dispositif.

Afin de renforcer la dynamique de concertation initiée précédemment, le territoire a souhaité envisager cette CML comme un **Parlement de la mer, espace de discussion privilégié par les acteurs du territoire pour échanger et débattre sur des enjeux stratégiques communs**. Elle vise également à fédérer la communauté maritime, à faire émerger des projets innovants

La CML est composée de 26 titulaires à voix délibérative (un collège public et un collège privé) et d'un collège consultatif.

La présidence de la CML est assurée par Philippe AUDURIER, élu référent maritime de QCD et président de Douarnenez communauté et sa vice-présidence par Josiane KERLOC'H, présidente de la communauté de communes du haut pays bigouden.

## Composition de la CML - 26 titulaires à voix délibérative



La CML d'installation de cette nouvelle programmation qui s'est tenue le 30 janvier dernier a réuni une cinquantaine de participants, partenaires et acteurs des filières de l'économie bleue du territoire. Après un temps d'échanges et d'interconnaissance entre les anciens et nouveaux membres de cette instance, plusieurs points réglementaires ont été finalisés. La seconde partie de la réunion a permis de définir les critères de sélection des projets qui seront soutenus dans le cadre de ce dispositif.

La prochaine CML devrait se tenir le 14 mars 2023.

## QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN GALPA ?

Les Groupes d'Action Local Pêche et Aquaculture sont appelés à devenir de véritables espaces de dialogue, de mise en réseau et de mise en cohérence des actions et politiques locales en faveur de la mer et du littoral.

Les GALPA ont des missions exclusives :

1. Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
2. Elaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
3. Préparer et publier des appels à propositions ;
4. Sélectionner les opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
5. Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
6. Evaluer la mise en œuvre de la stratégie.

## QUEL BILAN POUR LA DERNIERE PROGRAMMATION 2014-2021 ?

Durant la dernière programmation, 24 projets ont été accompagnés pour un montant total d'environ 1,5 millions d'euros d'aide publiques. Une diversité de porteurs de projets – 15 au total- ont pu bénéficier de ces fonds, diversité représentative des acteurs et partenaires des filières pêche et aquaculture de la Cornouaille.

Parmi les **projets phares du territoire**, peuvent être cités :

- Les projets **Valasterid** et **MARINARIUM 2.0** portés par la **station de biologie marine de Concarneau - MNHN** qui ont pour objectif respectivement d'évaluer la potentialité de mise en place d'une filière permettant de valoriser les étoiles de mer capturées (soit pendant les opérations de nettoyage des sites conchylicoles, soit pendant les opérations de pêche) et d'accompagner le module 5 du nouveau parcours de visite du Marinarium (consacré à l'impact de l'homme sur les océans et les mesures en place pour la gestion et la protection de ce milieu).
- **La promotion des poissons de ligne** portée par **l'association des ligneurs de Pointe de Bretagne** visant notamment à la promotion des poissons peu valorisés qui a fait l'objet d'un article dans *Le Monde* [https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2021/01/31/congre-grondin-vieille-chinchard-la-revanche-des-poissons-moches\\_6068238\\_4497916.html](https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2021/01/31/congre-grondin-vieille-chinchard-la-revanche-des-poissons-moches_6068238_4497916.html) et d'un reportage sur France 2 [https://www.francetvinfo.fr/sante/alimentation/consommation-ces-poissons-moches-oublies-mais-mis-en-avant-par-certains-pecheurs\\_4249771.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/alimentation/consommation-ces-poissons-moches-oublies-mais-mis-en-avant-par-certains-pecheurs_4249771.html).  
Ce projet est accompagné par le GALPA pays de Cornouaille et de Brest.
- Le projet **PASSERELLE** porté par le **Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère** visant à l'accompagnement des primo-installants à la pêche via à un guichet d'information. Le projet, porté par **l'Agrocampus Ouest site Beg Meil « Dispositif pilote pour l'installation en aquaculture »**, a pour objectif de réfléchir à un dispositif mutualisé d'aide à l'installation en aquaculture marine, regroupant les différents interlocuteurs qui interviennent dans la procédure d'installation.





- **Le projet CASPER** : Caractérisation de l'impact environnemental des engins de pêche PERdus consiste à mener une action expérimentale sur la problématique des engins de pêche perdus en Cornouaille, en s'appuyant notamment sur les trois sites Natura 2000 des Roches de Penmarc'h (dont le CRPMEM Bretagne est opérateur), Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon, en impliquant les acteurs du territoire. Il est conduit par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne.



- **Le projet « Ports partenaires »** (du Parc Naturel marin d'Iroise) dont l'objectif vise à l'accompagnement des gestionnaires portuaires pour développer des actions contribuant à une gestion répondant à des objectifs de qualité environnementale et animer la charte « port partenaire ».
- Les projets d'aménagement d'un **espace découverte à la conserverie JB Océane** (Concarneau) ou d'un **espace d'accueil du public à la Compagnie Bretonne** (Penmarc'h) pour développer le tourisme artisanal-industriel en créant un espace d'accueil du public convivial et pédagogique, permettant la mise en avant d'un savoir-faire traditionnel, des produits d'une filière phare du territoire et sensibiliser le public à l'ensemble des acteurs de la filière pêche cornouaillaise.

- **Le projet d'aménagement d'une unité mobile (caravane pédagogique) par Under The pole** dont l'objectif est de disposer d'une exposition mobile, visant à sensibiliser les populations sur la fragilité des fonds marins explorés et étudiés lors des expéditions UNDER THE POLE. Cet outil sera utilisé en complémentarité et synergie avec les acteurs locaux œuvrant dans le champ de la sensibilisation et permettra d'aller à la rencontre des publics.



- **Le projet de valorisation touristique de la filière pêche en Cornouaille** notamment à travers la tenue de **la Semaine de la pêche et de l'aquaculture en Cornouaille**.

Le projet avait pour objectif de créer un événement collectif « semaine de la pêche » dans le but d'amener les différents acteurs à travailler ensemble en proposant des actions-animations en lien avec la pêche et dédié de l'ingénierie à l'animation du groupe de travail et à l'accompagnement à la structuration d'une offre de découverte.



## QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement (QCD), agence d'urbanisme et de développement, est un lieu d'échanges, de réflexion et d'élaboration de la politique de développement et d'aménagement de la Cornouaille.

QCD accompagne la mise en œuvre des stratégies adaptées aux enjeux du territoire.

Créée en 2010, QCD est une association loi 1901, ayant le statut d'agence d'urbanisme agréée par l'Etat. L'Agence fait partie du réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et est membre fondateur de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne.

QCD réunit :

- 7 communautés d'agglomération et de communes de Cornouaille : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau, Pays Fouesnantais, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Douarnenez Communauté, Cap Sizun – Pointe du Raz.
- L'Etat, la région Bretagne, le département du Finistère, les 3 syndicats de SCOT (SYMESCOTO, SIOCA, SCOT de CCA), le Conseil de développement qui intègre les 3 chambres consulaires.

Le programme de travail de QCD se base sur 6 grands axes :

1. **L'aménagement**, en renforçant les missions historiques de l'Agence dans les domaines de **l'habitat et du logement**, du **foncier**, de la **planification**, de **l'économie** et du **commerce**, en développant les moyens sur les questions des **mobilités** en lien avec la prise de compétence mobilité des EPCI ;
2. La **transition énergétique et le renforcement de Réseau TYNEO** pour répondre aux besoins en termes de conseil en rénovation énergétique et la structuration d'actions spécifiques aux énergies renouvelables.
3. L'animation et la **gestion des fonds territoriaux**, notamment DLAL FEAMPA pour le maritime et l'économie bleue, et LEADER pour les projets ruraux ;
4. **L'attractivité économique**, en travaillant sur la notoriété de la Cornouaille à travers la réponse aux **problématiques d'emploi**, intégrant toutes les dimensions de l'attractivité des actifs (mobilité, logement, formation, ...) et en mettant en avant la forte **dimension structurante des filières majeures** de la Cornouaille : aliment, maritime et tourisme ;
5. Le tourisme, autour des cinq axes de la **stratégie intégrée de la destination touristique Quimper Cornouaille**, en lien avec la région Bretagne, qui promeut notamment le développement du tourisme durable, vecteur d'un tourisme intégré au développement du territoire ;
6. **Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** signé le 18 octobre 2021. Il s'agit d'un travail collectif qui définit les pistes de développement partagées entre les élus cornouaillais. La transition écologique et le développement durable en sont des axes majeurs. Véritable feuille de route cornouaillaise, elle définit les axes de travail complémentaires à développer dans un futur proche pour les collectivités. Le CRTE pourra être le point de départ d'actions à l'échelle du bassin de vie dans le cadre des **pactes de la région Bretagne**. De même, l'Agence intègre depuis 2021, la thématique de la santé au travers de l'élaboration d'un **contrat local de santé (CLS)** ;





## CONTACTS

**Chargée de mission DLAL FEAMPA  
& responsable du pôle programmes européens territorialisés**

**Carole ESCARAVAGE**

[carole.escaravage@qcd.bzh](mailto:carole.escaravage@qcd.bzh) | 02 98 10 34 07

### Contact presse

**Soisik DIJON [Relations presse]**

[soisik.dijon@qcd.bzh](mailto:soisik.dijon@qcd.bzh) | 02 98 10 34 16  
[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)